



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 10 octobre 2023
à 18 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 55, avenue Dupras, le mardi 10 octobre 2023, à 18 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil

30 – Administration et finances

Budget - Budget de fonctionnement / PTI

- 30.01** Adopter le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.
1233035009

30.02 Approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2024 à 2033 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.
1233035008

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des citoyens

70.02 Levée de la séance

Nathalie HADIDA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le jeudi 5 octobre 2023



Dossier # : 1233035009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'adopter le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement et approuver sa transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-09-28 13:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1233035009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la "Charte"), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville.
L'article 143.2 de la Charte stipule que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 10 octobre 2023 la date de transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leurs budgets 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 200325 Adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement, affecter un montant de 513 800\$ des surplus de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Le budget de 2024 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie de l'arrondissement. Il tient compte des ajustements récurrents depuis quelques années.
Comme résultat de cet exercice, le budget total de l'arrondissement a été établi à 46 581 600\$ et est financé par un transfert central de 37 659 600\$, une taxation locale de 7 320 800\$ et des revenus de 1 601 200\$.

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est exigée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement du budget de l'arrondissement				
		2023		2024

Transferts centraux		36 751 400	37 659 600
Taxation locale		6 337 900	7 320 800
Revenus		1 569 800	1 601 200
Affectation des surplus arrondissement		513 800	-
	Total	45 172 900	46 581 600
Dépenses de l'arrondissement			
Rémunération		28 325 900	29 551 700
Transport et communication		648 100	625 100
Services professionnels, techniques et autres		5 974 200	6 318 600
Location, entretien et réparation		3 568 500	3 432 100
Biens non durables		3 696 300	3 527 000
Biens durables		272 300	437 100
Contributions à des organismes		997 000	1 003 500
Charges inter unités		52 200	52 200
Autres objets		1 638 400	1 634 300
	Total	45 172 900	46 581 600

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption du budget doit avoir lieu lors d'une séance extraordinaire du conseil. Un avis public doit être publié au moins 8 jours avant l'adoption du budget.

L'arrondissement a publié l'avis public sur le site Internet de la Ville de Montréal le 30 août 2023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du budget lors de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023 à 18 h.

Adoption du règlement sur la taxe locale lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2023-09-25



Dossier # : 1233035008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2024 à 2033 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2024 à 2033 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-03 15:18

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1233035008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2024 à 2033 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption de la Loi 33 modifiant la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement doit dresser et adopter son budget d'immobilisations.

Selon les directives budgétaires en immobilisations approuvées par le conseil municipal, l'arrondissement doit faire approuver son Programme d'immobilisation par son conseil d'arrondissement.

L'Administration de l'arrondissement a fixé, dans le cadre du programme d'immobilisations, l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de LaSalle à 51 320 000\$, soit 5 132 000\$ par année pour les exercices 2024 à 2033.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 200326 - Approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023, 2024, 2025 et de 2026 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations pour les années 2024 à 2033, selon le tableau suivant :

Description	Programme de réfection parcs et piscines	Programme de réfection routière	Programme de réfection de bâtiments		TOTAL
Projet	34 210	55 700	56 700		
2 024	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 025	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 026	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 027	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 028	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 029	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 030	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 031	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000

2 032	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 033	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
TOTAL	10 000 000	21 320 000	20 000 000		51 320 000

JUSTIFICATION

Les arrondissements doivent adopter leur Programme décennal d'immobilisations par résolution du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PDI 2024-2033 prévoit des investissements nets de 51 320 000\$, dont 5 132 000\$ par année.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Programme décennal d'immobilisations 2024 à 2033 permettra de réaliser des projets dédiés principalement à la protection des actifs ainsi qu'au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le PDI doit être adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil. Un avis public doit être publié au moins 8 jours avant la tenue de la séance. La publication a été faite sur le site Internet de la Ville de Montréal le 30 août 2023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget lors d'une séance extraordinaire le 10 octobre 2023 à 18 heures.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D RFMI

Le : 2023-09-22